

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, LHOSTE, GOUSSARD, RAPP-LEROY, Adjoints

MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, HESLOUIN, DOUSSET, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, DURAND, PETIT, GILLET, GOUIN, MARTIN, DE PIBRAC,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

Madame Jeanne-Marie FRICHOT qui donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Aurélie POISSON

ABSENTS

Madame Agnès GUERIN

La séance est ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Fabien GILLET est élu secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur Daniel GUERET, Sénateur d'Eure-et-Loir.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique que le point suivant est à retirer de l'ordre du jour :

- Parcours Emploi Compétence (PEC)

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- De l'association KIWANIS Dunois pour l'emplacement sur le marché le 8 mars dernier pour leur action sociale « la vente de primevères » en faveur de la recherche contre le cancer
- De l'association Don du Sang pour le prêt de la salle des fêtes lors de leur collecte du 6 avril dernier.

Informations délégations :

- Signature d'un bail avec la Pause Gourmande pour la mise à disposition d'un chalet à la Capitainerie pour une période de juin à septembre 2021 - restauration à emporter ;

- Par délibération du 2 octobre 2020 de la Fondation Albert Sidoisne a désigné Monsieur Michel BOISARD en remplacement de Monsieur Jean-Luc DURAND au sein de la Commission Administrative de la Fondation.

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus suivant la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019.

1- VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE comme suit le taux des taxes locales pour 2021 :

Foncier bâti : 47,81 % (26,88 part communale + 20,22 part départementale)
Foncier non bâti : 36,60 %

Pour compenser, à l'euro près la suppression de la recette de la taxe d'habitation, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigées du coefficient correcteur 0.905723.

COMPTES DE GESTION - ANNÉE 2020

2- BUDGET PRINCIPAL M14

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	626 113,14 €	396 491,52 €	1 025 604,66 €
Cpte administratif	626 113,14 €	396 491,52 €	1 025 604,66 €
CG-CA	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- BUDGET BOURG CENTRE M14

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	-33 494,56 €	-209 532,46 €	-243 027.02 €
Cpte administratif	-33 494,56 €	-209 532,46 €	-243 027 .02 €
CG-CA	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	75 265,22 €	296 945,52 €	322 210,74 €
Cpte administratif	75 265,22 €	296 945,52 €	322 210,74 €
CG-CA	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- BUDGET BÂTIMENTS M14

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	4 031,05 €	851 521,33 €	855 552,38 €
Cpte administratif	4 031,05 €	851 521,33 €	855 552,38 €
CG-CA	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- BUDGET BATEAUX M4

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	59 232,67 €	-8 722,19 €	50 510,48 €
Cpte administratif	59 232,67 €	-8 722,19 €	50 510,48 €
CG-CA	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME M14

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	- 353 875,22 €	-373 732,42 €	-727 607,64 €
Cpte administratif	- 353 875,22 €	-373 732,42 €	-727 607,64 €
CG-CA	0	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS - ANNÉE 2020

8- BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil examine le compte administratif du budget Principal année 2020 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2020		Résultat Clôture 2020		Résultat global exercice 2020	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 132 757,98 €	Excédent	629 113,14 €	Excédent	1 025 604,66 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 1 458,29 €	Excédent	396 491,52 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du budget Principal, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9- BUDGET BOURG CENTRE M14

Le Conseil examine le compte administratif du budget Bourg Centre année 2020 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2020		Résultat Clôture 2020		Résultat global exercice 2020	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 33 494,56 €	Déficit	- 33 494,56 €	Déficit	- 243 027,02 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 209 532,46 €	Déficit	- 209 532,46 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du budget Bourg Centre, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10- BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil examine le compte administratif du budget Assainissement année 2020 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2020		Résultat Clôture 2020		Résultat global exercice 2020	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 128 631,28 €	Excédent	75 265,22 €	Excédent	322 210,74 €
<u>investissement</u>	Excédent	130 195,52 €	Excédent	296 945,22 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du budget Assainissement, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- BUDGET BÂTIMENTS M14

Le Conseil examine le compte administratif du budget Bâtiments année 2020 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2020		Résultat Clôture 2020		Résultat global exercice 2020	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	26 228,21 €	Excédent	4 031,05 €	Excédent	855 552,38 €
<u>investissement</u>	Excédent	745 022,52 €	Excédent	851 521,33 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du budget Bâtiment, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12- BUDGET BATEAUX M4

Le Conseil examine le compte administratif du budget Bateaux année 2020 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2020		Résultat Clôture 2020		Résultat global exercice 2020	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	9 823,48 €	Excédent	59 232,67 €	Excédent	50 510,48 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 8 722,19 €	Déficit	- 8 722,19 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du budget Bateaux, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13- BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil examine le compte administratif du budget du Lotissement de la Dîme année 2020 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2020		Résultat Clôture 2020		Résultat global exercice 2020	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 172 010,49 €	Déficit	- 353 875,22 €	Déficit	- 727 607,64 €
<u>investissement</u>	Excédent	240 749,16 €	Déficit	- 373 732,42 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif du budget du Lotissement de la Dîme, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RÉSULTATS - ANNÉE 2020

14- BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2020 sont reportés sur l'exercice 2021 comme suit :

- ◆Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 629 113,14 €
- ◆Compte 001 Résultat d'investissement reporté en excédent pour un montant de 396 491,52 €

15- BUDGET BOURG CENTRE M14

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2020 sont reportés sur l'exercice 2021 comme suit :

- ◆Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en déficit pour un montant de - 33494,56 €
- ◆Compte 001 Résultat d'investissement reporté en déficit pour un montant de - 209 532,46 €

16- BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2020 sont reportés sur l'exercice 2021 comme suit :

- ◆Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 75 265,22 €
- ◆Compte 001 Résultat d'investissement reporté en excédent pour un montant de 296 945,52 €

17- BUDGET BÂTIMENTS M14

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2020 sont reportés sur l'exercice 2021 comme suit :

- ◆Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 4 031,05 €
- ◆Compte 001 Résultat d'investissement reporté en excédent pour un montant de 851 521,33 €

18- BUDGET BÂTEAUX M4

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2020 sont reportés sur l'exercice 2021 comme suit :

- ◆Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 50 510,48 €
- ◆Compte 001 Résultat d'investissement reporté en déficit pour un montant de - 8 722,19 €
- ◆Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés affectation des résultats en investissement pour un montant de 8 722,19 €

19- BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME M14

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2020 sont reportés sur l'exercice 2021 comme suit :

- ◆Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en déficit pour un montant de - 353 875,22 €
- ◆Compte 001 Résultat d'investissement reporté en déficit pour un montant de - 373 732,42 €

BUDGETS PRIMITIFS 2021

20- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2021 de la Commune arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 5 735 767.14 euros

Section d'investissement : 4 198 443.52 euros

21- BUDGET PRIMITIF DU BOURG CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2021 du Bourg Centre arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 120 000.56 euros

Section d'investissement : 3 243 765 euros

22- BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2021 de l'Assainissement arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 825 266 euros

Section d'investissement : 2 316 946 euros

23- BUDGET PRIMITIF BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2021 des Bâtiments arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 127 431.05 euros

Section d'investissement : 853 121.33 euros

24- BUDGET PRIMITIF DES BATEAUX

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2021 des Bateaux arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 179 511 euros

Section d'investissement : 37 722.19 euros

25- BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2021 du Lotissement de la Dîme arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 596 108 euros

Section d'investissement : 1 237 233 euros

DISSOLUTION BUDGET EAU

26- TRANSFERT DES RÉSULTATS DU BUDGET EAU DU COMPTABLE VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n°2020-113 du 18 juin 2020, le Conseil a autorisé la clôture du budget de l'eau.

	TRANSFERT DES RESULTATS FONCTIONNEMENT	TRANSFERT DES RESULTATS INVESTISSEMENT	TRANSFERT DES RESULTATS
Cpte de gestion	121 557,34 €	- 642 134,58 €	- 520 757,24 €

27- RÉSULTAT DE CLÔTURE DU BUDGET EAU DU COMPTABLE ET DE L'ORDONNATEUR

	RESULTAT DE CLOTURE 2020 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2020 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020
Cpte de gestion	- 121 557,34 €	642 134,58 €	520 757,24 €
Cpte administratif	Transfert résultat	Transfert résultat	Transfert résultat
CG-CA	0 €	0 €	0

28- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU SANS ÉCRITURE

Les résultats en fonctionnement et en investissement ont été transférés sur le BP Principal en 2020.

	Résultat Exercice 2020	Résultat Clôture 2020	Résultat global exercice 2020
fonctionnement	0 €	0 €	0 €
investissement	0 €	0 €	

29- DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DE LA CHARGE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Le conseil, à l'unanimité, APPROUVE la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées inscrites au budget 2021 après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget afin de corriger un éventuel déséquilibre.

30- TARIFS DES BATEAUX POUR LA JOURNÉE DU 18 JUILLET 2021

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit les tarifs des bateaux pour la journée du 18 juillet 2021 :

- 1 heure : 20 euros

- $\frac{1}{2}$ heure : 10 euros.

31- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BONNEVALAISES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser les subventions suivantes aux associations bonnevalaises, année 2021 :

Associations culturelles	
Infanto Juvénile APIJ	440 €
COS	2 200 €
Association Musicale Ste Cécile	6 000 €
La Godillose	40 €
Les Amis de Bonneval	700 €
Comité Jumelage Allendorf	2 200 €
Les Amis de l'Ozanne	100 €
Au rendez-vous du Tilleul	4 000 €
Aide Conseil Jeunes	800 €
Sources Mixtes	300 €
Atelier Académie d'Art	300 €
Secours Populaire	300 €

Associations sportives	
ASNB	3 500 €
Avenir Cycliste Sud 28	2 200 €
Club d'Aviron	660 €
Badminton Bonneval	410 €
Basket Club Bonnevalais	1 200 €
Gymnastique La Bonnevalaise	2 450 €
Canoë Kayak Club - CKCB	2 350 €
USVL	5 592 €
Cyclo Club Bonnevalais	800 €
Les Godillots	450 €
Judo	1 600 €
OCCBA	1 900 €
Club de Plongée Bonnevalais	800 €
Rugby Club Bonnevalais	3 000 €
Aqua Palmes	300 €
Gymnastique Volontaire - GV	500 €
Karaté - France Showakan	300 €
Boxe Thaï	450 €
L'Archer	300 €
Association Futsal	300 €
Aux Chiens Agiles	300 €
Bonneval Loisirs Découvertes	300 €

32- ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTRÉE 2021

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet, sur proposition conjointe de la commune et des établissements scolaires, une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de demander le renouvellement de la dérogation pour la rentrée 2021.

33- CRÉATION DE POSTE SAISONNIER

Vu l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer, pour la saison 2021, du mois de juin au mois de septembre, un poste d'adjoint administratif à temps complet à la Capitainerie.

34- ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie mardi 6 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre des sociétés suivantes :

- La société Garage Boudet sise 4 rue Denis Papin à BONNEVAL (28800) pour l'acquisition d'un véhicule 2008 pour un montant de 14 476.01 € HT, les frais annexes de carte grise de 337.76 € TTC, les frais de main d'œuvre pour la pose d'une rampe lumineuse et sticker police municipale d'un montant de 205.76 € HT.

- La société SIRAC sise 61 Bis Boulevard du Littoral à SAINT QUAY PORTRIEUX (22410) pour l'acquisition d'une rampe avec boîtier BCT 3000, kit sérigraphie et kit micro pour un montant total de 4 574.12 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

35- ACQUISITION D'UN PUPITRE TACTILE POUR AFFICHAGE LÉGAL

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie mardi 6 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre de la société IPO Technologie sise 84 Avenue des Bruyeres à DECINES-CHARPIEU (69150) pour un montant total de 6 500 € HT.

36- MAÎTRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT DE VOIRIE, RÉFECTION RÉSEAU EAUX USÉES ET RENFORCEMENT RÉSEAU AEP RUE HÉRISSEON - MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie mardi 6 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir la modification en cours d'exécution entraînant une plus-value de 3 100.00 € HT soit un nouveau montant pour le marché de maîtrise d'œuvre de 18 600.00 € HT. DIT QUE le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre dont est titulaire le groupement DIF Conception/Sologne Ingénierie s'élevait à 15 500 € HT. Suite à la modification du montant des travaux le coût de la mission doit être également modifié.

37- REMPLACEMENT DES SPOTS DE L'ÉGLISE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie mardi 6 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre de la société MN ELEC sise 12 Bis rue d'Orléans à BONNEVAL (28800) pour un montant total de 20 446.20 € HT.

38- ACQUISITION ACTION SPL C'CHARTRES TOURISME

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de prendre part au capital social de la SPL C'Chartres Tourisme en se portant acquéreur d'une action pour 500 euros.

39- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil, à la majorité, Madame RAPP LEROY ne participant pas au vote, DÉCIDE de procéder au remboursement de la somme de 824,70 euros HT / 989,70 euros TTC à Madame Evelyne RAPP LEROY qui a fait des achats sur internet « Amazon » pour la signalétique Lumières - budget Bourg Centre.

40- DÉNOMINATION DE LA CAVE RUE ALCIDE HAYER

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de dénommer Cave du Grand Cygne la Cave située rue Alcide Hayer.

41- CESSION DE RADIATEUR À GAZ

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de céder à DALKIA un radiateur à gaz acquis le 12 mars 2021, n° inventaire VILLE 2178 pour un montant de 805.50 € TTC.

42- ACQUISITION DE VANNAGE POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Le conseil, à la majorité, Messieurs BILLARD ET HESLOUIN ne participant pas au vote, DÉCIDE de se porter acquéreur auprès du Centre hospitalier Henri Ey, de deux vannages situés derrière le Moulin ainsi

que l'île située entre ces deux vannages pour l'euro symbolique afin de pouvoir assurer l'entretien et la rénovation en partenariat avec le SMAR.

43- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Vote des budgets

Après signature des différents documents, la séance est levée à 22 heures 50

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Joël BILLARD

